ATLAS PROTECT

ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Modèle standard à faire valider juridiquement

MODÈLE STANDARD NON VALIDÉ. Ce document ne constitue ni un accord signé ni un conseil juridique individualisé. Une validation juridique a posteriori par Chloé Rezlan est requise avant utilisation contractuelle.

Le présent modèle est proposé à Atlas Protect SAS, 9 rue des Colonnes, 75002 Paris, ci-après « le Sous-traitant », et au client identifié dans le contrat souscrit, ci-après « le Responsable de traitement ».

Les champs relatifs au client, au contrat, aux services et aux dates doivent être complétés avant toute signature.

1. Objet et rôles

L'accord décrit les conditions dans lesquelles Atlas Protect peut traiter des données personnelles pour le compte du client dans le cadre des services souscrits. Le client demeure responsable de la licéité de la collecte, de l'information des personnes et des instructions transmises.

2. Instructions et finalités

Atlas Protect traite les données uniquement sur instruction documentée du client, pour fournir les services de veille, gestion de dossiers, alertes et intégrations prévus au contrat. Toute nouvelle finalité nécessite une instruction écrite et une analyse de sa licéité.

3. Données et personnes concernées

Les catégories peuvent inclure les identifiants professionnels, coordonnées, informations de compte, références de dossier, itinéraires, dates de voyage, passeport ou nationalité lorsque nécessaire aux formalités, ainsi que la position lorsque le partage est expressément activé. Les personnes concernées peuvent être les utilisateurs du client, voyageurs, passagers et contacts professionnels. Les catégories réellement applicables doivent être arrêtées dans l'annexe du contrat.

4. Confidentialité et habilitations

Atlas Protect limite l'accès aux personnes habilitées qui ont besoin des données pour le service. Ces personnes sont soumises à une obligation de confidentialité. Les accès doivent être réévalués lors d'un changement de rôle ou de départ.

5. Mesures de sécurité

Les mesures comprennent l'authentification, les autorisations par compte, la conservation des secrets côté serveur, la séparation des données publiques et privées, ainsi que des contrôles proportionnés au service. Le client reste responsable de la gestion de ses comptes, terminaux et habilitations. Aucune certification ou garantie absolue n'est affirmée par ce modèle.

6. Sous-traitants ultérieurs et transferts

Atlas Protect peut recourir aux prestataires nécessaires à l'hébergement, au paiement, aux emails et aux traitements d'intelligence artificielle activés. La liste applicable, leur localisation et les garanties de transfert doivent être documentées dans le contrat. Atlas Protect doit informer le client des évolutions prévues et lui permettre de formuler une objection motivée dans les conditions convenues.

7. Droits des personnes et assistance

Compte tenu de la nature du traitement, Atlas Protect aide le client à répondre aux demandes d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité applicables. Le client contrôle la réponse apportée et vérifie l'identité du demandeur.

8. Incidents de sécurité

Atlas Protect informe le client sans délai injustifié après avoir pris connaissance d'une violation de données personnelles affectant le service. Les informations disponibles décrivent la nature, les catégories concernées, les conséquences possibles et les mesures envisagées. Le client conserve la responsabilité des notifications qui lui incombent.

9. Audits et preuves

Le client peut demander les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer le respect de l'accord. Les modalités d'audit, de confidentialité, de coût et de sécurité sont convenues à l'avance afin de ne pas compromettre les autres clients ou le service.

10. Durée, restitution et suppression

À la fin du service, selon l'instruction du client et les obligations légales applicables, les données sont restituées ou supprimées dans les délais prévus au contrat. Les sauvegardes et obligations de conservation sont traitées selon une politique documentée.

11. Responsabilité et droit applicable

La responsabilité et le droit applicable sont ceux du contrat principal. Ce modèle doit être relu pour assurer sa cohérence avec les conditions générales, les offres, les traitements réels et la législation applicable avant signature.